

Retraite : le relevé de situation individuelle désormais en ligne

Jusqu'ici, chaque année, une génération de Français recevait un relevé de leurs droits acquis à la retraite par courrier.

Depuis le 1^{er} janvier, toute personne, quel que soit son âge et son statut (salarié, fonctionnaire, agriculteur, indépendant...), peut connaitre en quelques clics ses droits (en trimestres ou en points) à la retraite de base (Cnav, CCMSA, RSI...) et à la retraite complémentaire (ARRCO, AGIRC IRCANTEC...).

Pour cela, elle doit se connecter sur le site <u>lassuranceretraite.fr</u> de la Sécurité Sociale ou sur celui de son régime de retraite.

Après s'être inscrit en ligne, l'assuré entre son numéro de Sécu et le mot de passe qu'il a reçu à la suite de son inscription. Il obtient son relevé de situation ou au pire, par e-mail, dans les 24heures.

S'il veut connaître le montant futur de sa retraite, il peut cliquer le lien menant au site <u>marel.fr</u>, entrer les éléments de son relevé de situation et bénéficier d'une simulation.